

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 15 septembre 2015
à présenter pour validation en séance du 4 novembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mardi 15 septembre 2015 à 20h30 en salle communale de Buvilly, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Bernadette ETIEVANT, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Daniel BARBE, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER

Ont donné pouvoir : Christelle MORBOIS donne pouvoir à Jean-François GAILLARD, Pascal PINGLIEZ donne pouvoir à Sébastien JACQUES, Agnès MILLOUX donne pouvoir à Jacques GUILLOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Pierre BRENIAUX, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Roger CHAUVIN, Marie-Line LANG, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Angélique NOROY.

★★★★

Monsieur Florent GAILLARD, Maire de Buvilly, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et fait part de ses inquiétudes sur le devenir des communes rurales et de sa vision des conséquences de la loi NOTRE sur les collectivités locales. Il invite les Maires souhaitant l'ouverture de la révision des Attributions de Compensation (AC) à lui adresser leurs requêtes pour centralisation en vue d'une remise au Président de la Communauté de Communes.

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 20h45.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Le rendu compte des délégations au Président n'appelle pas d'observation.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 25 juin 2015.

Le procès-verbal de séance du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Commission Finances et Affaires Générales.

Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances, présente les dossiers de la Commission.

3.1. Mesures fiscales pour effet au 1^{er} janvier 2016.

3.1.1. Exonération de TEOM.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la reconduction pour 2016 du dispositif d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des entreprises assujetties à la Redevance spéciale des Ordures Ménagères payée directement au SICTOM ou assurant directement l'évacuation des déchets spécifiques par filières spécialisées.

3.1.2. Instauration de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants.

La Communauté de Communes ne peut pas instaurer un régime de Taxe d'Habitation sur les logements vacants si les communes n'ont pas instauré ce régime pour la part communale. Très peu de communes ont instauré ce régime sur leur territoire. Une information sera transmise par la Communauté de Communes aux communes membres 2016 sur les modalités et les objectifs, en vue d'une éventuelle application en 2017.

3.1.3. Révision des abattements sur la taxe d'habitation.

Monsieur Alain CHOULOT rappelle les conclusions de l'étude rétrospective faite par la Direction Régionale des Finances Publiques sur les finances de la Communauté de Communes.

Afin d'améliorer le fond de roulement et la capacité d'autofinancement de la collectivité, il est proposé de modifier les taux d'abattement de la part communautaire de la Taxe d'Habitation :

- La suppression de l'abattement général à la base de 10 %, qui concerne l'ensemble des foyers sans distinction génèrerait un produit d'environ 100 000 €.
- La diminution des abattements pour charges de famille serait envisagée ultérieurement.
- L'abattement spécial au taux de 10 % en faveur des personnes de condition modeste serait maintenu.

Cette proposition amène plusieurs réflexions des Conseillers Communautaires :

- De quel pourcentage faudrait-il augmenter le taux de perception de cette taxe pour parvenir à la même économie ? Il faudrait passer de 11,2% à 12,2 % environ pour parvenir à une recette équivalente.
- Les communes doivent-elles modifier leurs abattements pour s'aligner sur ceux de la Communauté de Communes? La réponse est négative, il n'y a pas de règle de lien des taux. Par ailleurs, les communautés de communes environnantes pratiquent toutes les abattements réglementaires sans régime local plus favorable.
- Cette réforme des abattements anticipe-t-elle les futures fusions? Non, il s'agit uniquement d'appliquer une partie des mesures proposées par l'audit financier afin d'améliorer la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire valide, par 43 voix pour et 2 abstentions, la suppression de l'abattement général à la base.

3.1.4. Foncier Bâti : suppression de l'exonération de 2 à 5 ans.

Aucune exonération n'ayant été prononcée en 2014, sa suppression n'entraînera pas de recettes supplémentaires.

Le Conseil Communautaire accepte donc, à l'unanimité, de la maintenir.

3.1.5. Réduction de la base minimum de CFE.

La décision concernant les bases ayant été prise récemment, il est proposé de la maintenir pour le moment. Une analyse complémentaire de la fiscalité des entreprises sera faite avant de proposer toute décision concernant la réduction de la base minimum de CFE.

3.1.6. Suppression des exonérations CFE/CVAE.

Aucune exonération n'ayant été prononcée en 2014, sa suppression n'entraînera pas de recettes supplémentaires.

Le Conseil Communautaire accepte donc, à l'unanimité, de les maintenir.

Monsieur Alain CHOULOT rappelle que les mesures proposées s'inscrivent dans une démarche globale destinée à maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à améliorer encore davantage la transparence des comptes et du fonctionnement.

3.2. DM2/2015.

Monsieur Alain CHOULOT présente la Décision Modificative 2/2015 :

Budget Général et Budget Camping :

Lors du budget primitif, les crédits ont été ouverts pour les reports de résultats sur la base des chiffres arrêtés au 31 décembre 2014 corrigés des résultats des restes à réaliser. Sur demande du Trésorier, il faut inscrire en report de résultats les montants bruts, sans correction des restes à réaliser.

Budget ZAE :

Certains travaux n'étant pas réalisés ou étant reportés, les crédits dépenses et les valeurs de stock figurant en Dépenses d'Investissement et Recettes de Fonctionnement doivent être réduits.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 comme suit :

1 / Budget GENERAL

DF / article 6522 / versement au budget camping - 3 200	- 3 200€
/ article 6574 / attribution de subvention à ALDESS	2 500€
/ attribution de subvention à OT	10 000€
/ article 022 / dépenses imprévues	-22 598€
RF / article 70631 / redevances piscine	14 000€
/ ch 74124 / réduction sur dotation Etat	- 31 384€
/ article 7473 / subvention carte postale musicale	1 061€
/ article 7477 / subvention leader pour animation TAP	3 025€
DI / article 001 / déficit d'investissement	- 216 240€
/ article 20 / étude déplacements doux	2 000€
/ article 204 / fonds de concours vidéo ZIA	- 6 000€
/ ch 23 / travaux divers	196 511€
RI / article 10 / FCTVA	18 124€
/ article 13 / subvention CAF pour matériel informatique du RAM	4 600€
/ article 13 / subvention pour schéma assainissement Besain	3 547€
/ ch 16 / emprunt piscine	-50 000€

2 / Budget Camping

DF / article 012 / frais de personnel	- 1 000€
/ article 66 / intérêts des emprunts	- 500€
RF / article 75 / recouvrement du budget général	- 3 200€
/ article 77 / produits exceptionnels	1 700€
DI / article 001 / déficit reporté	131 314€
/ article 020 / dépenses imprévues	- 7 074€
/ article 21 / immobilisation	-117 240€
/ article 23 / travaux en cours	-7 000€

3 / Budget ZAE

DF / article 6015 / terrains à aménager	- 3 900€
/ article 6045 / fouilles archéologiques	- 210 000€
/ article 605 / démolition pavillon « aux Bubles »	- 10 000€

/ article 023 / virement à la section d'investissement	- 126 700€
RF / article 7015 / vente de terrain	- 126 700€
/ article 71335/ valeur de stock	- 223 900€
DI / article 3355/ variation de stock	- 223 900€
RI / article 021 / virement de section de fonctionnement	- 126 700€
/ article 1641 / produit de l'emprunt	- 97 200€
4 / Budget Ordures Ménagères	
DF / article 022 / dépenses imprévues	+ 5 255€
RF /article 7331 / TEOM	+ 5 255€

3.3. Tarifs de l'Ecole de musique 2^{ème} et 3^{ème} trimestre scolaire 2015/2016.

Le Président explique que les modifications des tarifs de l'Ecole de Musique font partie des mesures prises par la Communauté de Communes pour maîtriser ses budgets, au même titre que le non recrutement d'un demi-poste à la bibliothèque, la délégation de service public pour la gestion du camping, les travaux de la piscine qui engendrent une baisse de la consommation des énergies -principalement eau -, la modification de la convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme, la baisse de subvention de fonctionnement au Moulin de Brainans.

Après avoir rencontré le Directeur de l'Ecole de Musique et le Président de l'association La Montaine, sept pistes d'économie sont proposées au Conseil Communautaire :

- Remplacer l'éveil musical aux enfants de 4 à 6 ans par une séance hebdomadaire de jardin musical aux enfants de 5 à 6 ans
- Plafonner les frais de déplacements des professeurs à 35 km aller et 35 km retour, une seule fois par semaine
- Maintenir la durée des cours d'instrument à 20 mn pour les débutants de première année, 30 mn pour les élèves de la deuxième à la cinquième année et 45 mn à compter de la sixième année
- Maintien des cours individuels d'instrument dès la première année du cursus
- Instaurer une tarification adulte à partir de 28 ans
- Réduire la durée de l'année de l'Ecole de Musique de 34 à 32 semaines
- Modifier la grille des tarifs annuels à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'application de ces mesures pourrait générer entre 15 000 à 20 000 € de réduction de dépenses et augmentation des recettes. D'autres propositions pourront avoir lieu en 2017 pour limiter les frais de fonctionnement qui s'établissent pour 2014 à 160 000 € de masse salariale, 30 000 € d'autres frais de fonctionnement et petits investissements, pour des recettes de l'ordre de 25 000 €.

Les tarifs à facturer aux familles pour l'année scolaire 2015-2016 le seront sur la base d'un tiers des anciens tarifs et 2/3 des nouveaux tarifs.

En outre, les réductions existantes sont maintenues au profit des familles ayant plusieurs inscrits à l'école.

Monsieur Alain CHOULOT souhaite qu'une analyse de la situation sociale des familles soit effectuée.

Monsieur Gérard BOUDIER demande si l'augmentation des tarifs ne risque pas de faire baisser la fréquentation de l'école et si les inscrits de cette année ont été informés de l'augmentation, il trouve par ailleurs qu'il s'agit d'une augmentation importante en une seule fois.

Le Président répond que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 10 ans et que le Directeur de l'Ecole de Musique a prévenu les élèves de l'augmentation à venir lors des inscriptions de septembre.

Monsieur Jean-Louis DUFOR trouve que l'augmentation des tarifs ne permet pas l'accès à tous à l'Ecole de Musique.

Monsieur Dominique BONNET rappelle que l'Ecole de Musique de Poligny est d'un très haut niveau, qu'elle alimente un orchestre de renommée régionale, et que les tarifs restent raisonnables malgré l'augmentation.

Monsieur Jacques GUILLOT indique que la pratique collective dans l'association la Montaine est une motivation pour les élèves qui s'inscrivent à l'Ecole de Musique et que les tarifs restent accessibles.

Le Conseil Communautaire approuve, par 43 voix pour et 2 abstentions, ces décisions.

3.4. Désignation de 4 membres (2 titulaires et 2 suppléants) au Comité de Programmation Leader.

Suite à la réunion de Bureau du 1^{er} septembre 2015, sont proposés :

- Titulaires : Denis BRENIAUX et Gérard BOUDIER
- Suppléants : Dominique BONNET et Jean-Baptiste MERILLOT

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la désignation des membres du Comité de Programmation LEADER.

3.5. Motion sur proposition de l'AMF (Association des Maires de France) en protestation contre les baisses des dotations de l'Etat.

Le Président indique que l'AMF organise une journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015 en protestation contre les baisses des dotations de l'Etat.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la motion de soutien à l'AMF.

4. Commission Environnement.

Madame Colette GIRARD, Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement, présente ce dossier.

4.1. Avis règlementaire sur demande de classement en réserve naturelle régionale d'une grotte à chauve-souris située sur les communes de Chausseuans et Poligny.

La Commune de Poligny a émis un avis favorable et la Commune de Chausseuans un avis défavorable. Les propriétaires qui sont la commune de Chamole et un propriétaire privé ont tous deux émis un avis favorable.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR déclare que cette demande de classement émane de la Région et non de la Commune de Chamole, que la mise en réserve est sans rapport avec le projet éolien et ne pourra être considérée comme une mesure compensatoire, qu'elle n'a pas d'incidence sur les chemins de randonnées et la chasse et qu'elle n'a aucun coût pour la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, par 44 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable au classement de la grotte de la Baume en réserve naturelle régionale.

5. Commission Enfance et Sports.

Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente Déléguée à l'Enfance, présente les dossiers de la Commission.

5.1. Demande de subvention d'équipement du RAMI à la CAF du Jura.

Monsieur Dominique PELLIN demande pourquoi la commune de Picarreau ne figure plus dans la liste des points relais du futur RAMI. Réponse est faite que les points d'accueil sont à l'étude, que rien n'est arrêté et que sa demande sera prise en compte.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à la CAF du Jura pour l'achat du véhicule et du matériel nécessaires au fonctionnement du nouveau service RAMI au 1^{er} janvier 2016.

5.2. Fixer le tarif d'activité périscolaire du mercredi après-midi.

Le Président explique que les activités du mercredi après la classe relevaient précédemment de l'extra-scolaire. Elles relèvent maintenant du périscolaire par décision ministérielle.

Madame Véronique LAMBERT indique qu'il est proposé de maintenir les tarifs fixés par les communes de Saint-Lothain et Poligny pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016. De nouveaux tarifs seront présentés pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour les activités périscolaires du mercredi après-midi pour la période du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

5.3. Décider du mode de gestion du service périscolaire site Poligny Perchées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'externalisation de la gestion de l'ALSH les Perchées via une consultation en marché à procédure adaptée (article 30 du Code des Marchés Publics).

6. Commission Economie et Tourisme.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie et au Tourisme, présente les dossiers de la Commission.

6.1. Camping « la Tulipe de Vigne ».

6.1.1. Approbation du décompte général et définitif des travaux de requalification du camping.

Le Président présente le décompte général et définitif des travaux de requalification du camping et indique qu'un rapport d'activité 2015 du camping sera donné lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le décompte général et définitif des travaux de requalification du camping.

6.1.2. Avenant à la délégation de service public.

Monsieur Dominique BONNET explique les deux modifications de la convention de DSP proposées :

- Le camping communautaire est dénommé « la Tulipe de Vigne » et non plus « la Croix du Dan ». Le délégataire s'engage à ne plus utiliser le nom commercial « la Tulipe de Vigne » à compter du terme de la convention.
- Madame Anne CHARLET, délégataire, a créé une SAS pour les besoins de son activité. Il est nécessaire de modifier en conséquence l'article 4 de la convention portant sur les obligations du délégataire.

Monsieur Jacques GUILLOT trouve que la Communauté de Communes aurait dû être sollicitée par l'exploitant afin de donner son avis sur le nouveau nom du camping avant que le délégataire ne le change et que cela devra être imposé si d'autres DSP sont signées à l'avenir.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les modifications de la convention de délégation de service public du camping.

6.1.3. Tarifs saison 2016.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les tarifs 2016 du camping.

6.2. Office du Tourisme.

Monsieur Dominique BONNET explique que la subvention accordée à l'Office du Tourisme n'a pas évolué depuis quelques années et que l'Office du Tourisme a engagé en 2014 une dépense de 6 960 € pour le changement de la vitrine de son local.

Le Président remercie Messieurs Denis BRENIAUX et Alain CHOULOT, ainsi que l'équipe de l'Office du Tourisme, pour le travail d'analyse de la situation financière de l'Office du Tourisme et son engagement dans un plan d'actions consistant notamment à démarcher de nouveaux adhérents et augmenter les recettes des manifestations. Au vu de cette dynamique, l'engagement de la Communauté de Communes s'élèvera cette année à 40 000 €, auxquels il faut ajouter 8 000 € payés pour le loyer et les charges, sur un budget global de 65 000 €.

Monsieur Dominique PELLIN indique que l'Office du Tourisme doit démarcher de potentiels adhérents dans toutes les communes de la Communauté de Communes et pas seulement à Poligny et que l'augmentation des recettes au travers des manifestations est limitée car ces manifestations reposent sur le travail de bénévoles.

Monsieur Jacques GUILLOT demande s'il a été fait une comparaison avec les Offices de Tourisme des alentours. Le Président répond que Salins et Arbois sont beaucoup plus touristiques mais que la subvention accordée à l'Office du Tourisme de Poligny est correcte.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande si le propriétaire du local de l'Office du Tourisme a pris en charge une partie des travaux sur la vitrine. Le Président répond qu'il a financé ces travaux pour moitié. Il propose d'instaurer la taxe de séjour sur le territoire communautaire. Le Président indique que cette dernière avait été instaurée en 1998 sur Poligny et qu'il s'était révélé difficile de la collecter, elle a donc été supprimée peu de temps après. Toutefois la question est à l'étude au niveau de la Communauté de Communes pour une instauration dans les années à venir.

Monsieur André VIONNET demande pourquoi le Conseil Communautaire est à présent favorable à une augmentation des subventions attribuées à l'Office du Tourisme, alors qu'il y était défavorable au mois de mai 2015 et que les petites communes profitent peu de ce service. Monsieur Alain CHOULOT explique que depuis le mois de mai, un bilan financier clair ainsi qu'un plan d'action sur 3 ans ont été établis.

Le Conseil Communautaire, par 42 voix pour, 1 abstention, 1 contre, valide :

- La prise en charge par une subvention exceptionnelle de la dépense d'investissement d'un montant de 6 960 € réalisée en 2014 par l'Office du Tourisme pour le changement de sa vitrine
- L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2014-2017
- Le versement d'une subvention exceptionnelle 2015 d'un montant maximum de 3 450€.

6.3. ZIA « Aux Bubles ».

Trois entrepreneurs se sont portés acquéreurs du terrain à aménager « Aux Bubles ». La Communauté de Communes doit donc déposer un permis d'aménager et réaliser diverses études, ce qui engendre un coût supplémentaire.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le dépôt de permis d'aménager et la révision du prix de vente du terrain à 14 € HT/ m² et la vente à 3 acheteurs potentiels : Monsieur BAYARD, Monsieur MACLE, Messieurs VICHET.

6.4. Velours 3.

Monsieur Dominique BONNET explique que les travaux du réseau de distribution d'eau potable du lotissement « Velours 3 » se termineront en octobre.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de rétrocession relative aux réseaux d'eau potable avec le SIE et la Sogedo.

7. Commission Energie Culture.

Monsieur Jean-Marie BAILLY, Vice-Président Délégué à l'Energie et à la Culture, présente les dossiers de la Commission.

7.1. Adhésion à la SEM « Energies Renouvelables Citoyennes ».

Suite au recours amiable du Préfet contre la délibération portant adhésion à l'Association Vents du Grimont puis contre la délibération concernant le versement d'une subvention pour le parc photovoltaïque de Picarreau, la question de l'adhésion de la Communauté de Communes à la SEM a été anticipée. La réponse est négative et le Président Jean-François GAILLARD a demandé un entretien au Préfet pour savoir de quelle manière la Communauté de Communes pourrait entrer dans la SEM et définir la compétence qui est à prendre éventuellement pour pouvoir y participer. Une demande va être faite au niveau des services du Conseil Départemental pour une analyse juridique des statuts de la SEM.

Il est donc proposé de repousser la délibération d'adhésion à la SEM à un prochain Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR juge que les statuts de la SEM sont le fruit d'un travail d'experts et trouve que les remarques de la Préfecture et le report de l'adhésion à la SEM ne sont pas justifiés.

7.2. Attribution de la subvention de fonctionnement 2015 à l'association Promodégel.

Monsieur Jean-Marie BAILLY explique qu'à la suite de la réunion avec le Bureau de l'association Promodégel le 11 juin 2015, le Président a proposé une diminution de 20% de la subvention accordée, soit 32 000 €.

Une réunion est organisée à la Préfecture le 17 septembre pour discuter de l'avenir du Moulin de Brainans. La Communauté de Communes ne souhaite plus entretenir et investir seule dans le bâtiment à hauteur de 50 000 à 60 000 € par an. Les autres partenaires publics liés au projet de SMAC doivent prendre part à la mise à niveau du bâtiment et des équipements.

La convention de SMAC n'empêche en rien de modifier le montant de la subvention annuelle de fonctionnement.

Monsieur Gérard BOUDIER se demande quel sera l'avenir de Brainans suite à la création du Bœuf sur le Toit, équipement de musique. C'est une question importante à laquelle la réunion en Préfecture permettra peut-être d'apporter une réponse.

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, approuve le versement d'une subvention de 32 000 € à l'association Promodégel.

8. Commission Aménagement de l'Espace.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace, présente ce dossier.

8.1. Transfert de compétence PLUI des Communes à la Communauté de Communes.

En raison des évolutions prochaines liées à la l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, il convient de reporter le transfert de compétence PLU.

Questions et informations diverses.

► Le Président explique que la 1^{ère} réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a eu lieu le 7 septembre 2015. La 2^{ème} aura lieu le 28 septembre 2015. La Préfecture présentera un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le 15 octobre 2015. La consultation des communes aura lieu avant le 15 décembre 2015. Le Schéma définitif sera publié pour le 31 mars 2016. Une réunion de tous les conseillers municipaux de la Communauté de Communes aura lieu le 7 octobre 2015 pour présenter le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

- Le Président indique que la Communauté de Communes Comté de Grimont Poligny n'est pas obligée de changer son périmètre. En revanche, deux Communautés de Communes voisines, Arbois et Coteaux de la Haute Seille, sont dans l'obligation de changer de périmètre. En ce qui concerne la Communauté de Communes Comté de Grimont Poligny, plusieurs possibilités sont étudiées mais aucune décision n'a encore été prise.
- Une réunion du Bureau Communautaire aura lieu le 30 septembre 2015. A l'ordre du jour : OCMACS et dématérialisation.
- Une réunion aura lieu le 16 septembre pour lancer le chantier de l'entretien de la rivière Orain avec tous les propriétaires concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La secrétaire de séance,



Angélique NOROY



Le Président



Jean-François GAILLARD